



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/038

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Chaussée Pondichéry et Quai de l'Escaut, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6086 et en vue de l'implantation d'une activité d'exploitation d'un bureau et d'un atelier de travaux sous-marins.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société **TRASOM**, ayant son siège social Quai de l'Escaut – Hangar 61 – 76600 LE HAVRE est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRASOM ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-068 portant sur la dépendance susvisée le 18 novembre 2025.

Description des dépendances :

- Une surface de hangar d'une superficie de 701,75 m² située au hangar 61, ainsi qu'un terre-plein associé au bâtiment d'une superficie de 308 m²,
- Un plan d'eau d'une superficie de 384 m², ainsi qu'un linéaire de bord à quai associé au plan d'eau d'une longueur de 38,40 m.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} juillet 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-038 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.